

## Séance du 25 octobre 2022

L'an 2022 et le 25 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mme COUTANT Sophie à Mme VAUTRELLE Eva

**Excusé(s) :** Mme VALLOIS Anne-Sophie

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation :** 19/10/2022

**Date d'affichage :** 19/10/2022

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay  
le :

et publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme Cloé LAYAT

**Objet(s) des délibérations**  
**SOMMAIRE**

- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - 2022\_D0045
- Départ en retraite - Bons cadeau - 2022\_D0047
- Devis ONF - Assistance technique travaux de plantation, régénération - 2022\_D0048
- Devis ONF - Assistance administrative et technique pour demande de financement - 022\_D0049
- Devis ONF - Plantations - 2022\_D0050
- Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'assiette 2023 - 2022\_D0051

- Demande de Subvention DETR 2023 - Rénovation des Menuiseries extérieures bâtiment Mairie (Portes)- 2022\_D0052

- Demande de Subvention Département 2023 - Rénovation des Menuiseries extérieures bâtiment Mairie (Portes) - 2022\_D0053

- Demande de Subvention DSIL 2023 - Rénovation des Menuiseries extérieures bâtiment Mairie (Portes) - 2022\_D0054

**Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - réf : 2022\_D0045**

Madame le Maire indique que le Comptable Public du Service de Gestion Comptable d'Eprenay a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune. Madame le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable public, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 3 151,60 euros et ils concernent essentiellement des factures d'assainissement, sur la période des exercices 2012 à 2019 inclus.

Ils se décomposent en 4 listes qui sont les suivantes :

- Liste n°5336110032 pour un montant de 709,41 euros
- Liste n°5688830032 pour un montant de 112,10 euros
- Liste n°5449101832 pour un montant de 858,98 euros
- Liste n°5298250132 pour un montant de 1 471,11 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable d'Eprenay,  
Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,  
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Comptable public dans les délais légaux.  
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable,

## Séance du 25 octobre 2022 (suite)

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité, ADMET en non-valeur les créances communales pour le montant total de 3 151,60 euros, INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2022 au compte 6541

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Départ en retraite - Bons cadeau - réf : 2022\_D0047

Madame le Maire propose de prendre une délibération relative au montant du "bon cadeau" offert au personnel communal à l'occasion d'un départ à la retraite, selon les années effectives passées au sein de la Commune.

Les montants suivants sont proposés :

Nombre d'années	Montant du Bon cadeau (en euros)
0 à 5 années	350
5 à 10 années	400
10 à 15 années	450
15 à 20 années	500
20 à 25 années	550
25 à 30 années	600
30 à 35 années	650
35 à 40 années	700
40 et plus	750

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité ces montants et autorisent Madame le Maire à faire procéder à leur achat lors d'un départ en retraite.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis ONF - Assistance technique travaux de plantation, régénération - réf : 2022\_D0048

Madame le Maire présente un devis de l'ONF relatif à l'Assistance technique apportée sur des travaux sylvicoles (travaux de plantation, régénération) comprenant l'opération de mise en concurrence, la préparation, le lancement, le suivi et la réception du chantier.

Le montant du devis est de 2 272,72 euros HT soit 2 727,26 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis ONF - Assistance administrative et technique pour demande de financement - réf : 2022\_D0049

Madame le Maire présente un devis de l'ONF relatif à l'Assistance administrative et technique apportée à la conduite de dossier de demande de financement sur des travaux sylvicoles subventionnables à hauteur de 80%.

Le montant du devis est de 1 500,00 euros HT soit 1 800,00 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis ONF - Plantations - réf : 2022\_D0050

Madame le Maire présente un devis de l'ONF relatif à un chantier de plantations dans la forêt communale. Cette plantation sera à réaliser entre le 1er septembre 2022 et le 31 mars 2023 impérativement. Le montant du devis présenté est de 10 843,29 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 25 octobre 2022 (suite)

### Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'assiette 2023 - réf : 2022\_D0051

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après

2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
3	3.32	ACO	oui			x	oui		
4	3.3	ACO	oui			x	oui		
6	2,7	ABM	oui			x	oui	oui	30
26,1	2,89	AX	non		x				
28,1	1,69	AX	non		x				
29,1	0,91	AX	non		x				

(a) à l'aménagement

(b) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

3 – Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

### Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :

Parcelle	Report / Suppression	Motifs
27	Report	Hauteur dominante insuffisante, très peu de prélèvements

**Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le conseil municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le Préfet de Région :**

Mode de délivrance des bois d'affouage

Le Conseil Municipal décide de répartir l'affouage : par foyer

Décide que la délivrance se fera : sur pied

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. ROSET José

M. GILLAIN Eric

M. LHEUREUX Patrick

Fixe les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au : 30/09/2024

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ces points précis et donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 25 octobre 2022 (suite)

### **Demande de Subvention DETR 2023 - Rénovation des Menuiseries extérieures bâtiment Mairie (Portes) - réf : 2022\_D0052**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2023 de Changement des menuiseries extérieures (Portes) au niveau du bâtiment de la Mairie après avoir fait procéder en 2022 au Changement des Fenêtres. Ceci afin de gagner en terme d'isolation thermique et par conséquent de réaliser des économies d'énergie et donc de réduire les factures.

Son coût est estimé à 33 226 euros HT  
soit 39 871 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR 2023 pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2023
- sollicite une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres : .....6 646 euros  
Emprunt ou autres subventions qui seront sollicitées (Département, DSIL) : .....13 290 euros

**Subvention DETR 2023 : .....13 290 euros  
soit 40 % du montant estimé HT des travaux,**

Montant total des travaux : 33 226 euros HT,  
soit 39 871 euros TTC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Demande de Subvention Département 2023 - Rénovation des Menuiseries extérieures bâtiment Mairie (Portes) - réf : 2022\_D0053**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2023 de Changement des

menuiseries extérieures (Portes) au niveau du bâtiment de la Mairie après avoir fait procéder en 2022 au Changement des Fenêtres.

Ceci afin de gagner en terme d'isolation thermique et par conséquent de réaliser des économies d'énergie et donc de réduire les factures.

Son coût est estimé à 33 226 euros HT  
soit 39 871 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre de la Subvention Département 2023 pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2023
- sollicite une aide financière dans le cadre de la Subvention Département 2023 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres : .....6 646 euros  
Emprunt ou autres subventions qui seront sollicitées (DETR, DSIL) : .....19 935 euros

**Subvention Département 2023 : .....6 645 euros  
soit 20 % du montant estimé HT des travaux,**

Montant total des travaux : 33 226 euros HT,  
soit 39 871 euros TTC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Demande de Subvention DSIL 2023 - Rénovation des Menuiseries extérieures bâtiment Mairie (Portes) - réf : 2022\_D0054**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2023 de Changement des menuiseries extérieures (Portes) au niveau du bâtiment de la Mairie après avoir fait procéder en 2022 au Changement des Fenêtres. Ceci afin de gagner en terme d'isolation thermique et par conséquent de réaliser des économies d'énergie et donc de réduire les factures.

Son coût est estimé à 33 226 euros HT  
soit 39 871 euros TTC.

## Séance du 25 octobre 2022 (suite)

Son coût est estimé à 33 226 euros HT  
soit 39 871 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL 2023 pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2023
- sollicite une aide financière dans le cadre de la DSIL 2023 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres : .....6 646 euros  
Emprunt ou autres subventions qui seront sollicitées  
(Département, DETR) : .....19 935 euros  
**Subvention DSIL 2023 : .....6 645 euros  
soit 20 % du montant estimé HT des travaux,**

Montant total des travaux : 33 226 euros HT,  
soit 39 871 euros TTC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Une présentation du Congrès des Sapeurs-Pompiers du secteur de Vertus a été effectuée par l'adjudant-chef Monsieur Pascal MASSET, en vue d'une demande pour que le Congrès soit réalisé sur Bergères-les-Vertus en date du Samedi 6 mai 2023.

- Des panneaux ont été réceptionnés afin de remplacer, ou compléter, ceux déjà en place aux abords des Passages à niveaux sans barrière.

- Un compte-rendu du Conseil d'école qui a eu lieu le lundi 10 octobre est effectué par Karine DENEUFCHÂTEL

- Madame le Maire informe le Conseil que la Brigade Intercommunale Environnementale est actuellement en train d'être mise en place (brigade verte) par la CAECPC, des précisions seront apportées ultérieurement.

- Une réunion à Vertus avec la CAECPC le mercredi 2 novembre portera sur les travaux préparatoires liés à l'Interconnexion de la Station d'Épuration de Bergères-les-Vertus à Vertus, les travaux auront lieu à partir de la mi-novembre.

- La distribution des nouveaux bacs de déchets est en cours dans le village.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 07/11/2022  
Le Maire  
Eva VAUTRELLE